



CONSTRUCTION

Demande de permis

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Catégorie de permis

* Type de bâtiment

- Résidentiel
 Commercial
 Industriel
 Institutionnel
 Agricole
 Chalet
 Abris sommaire (Refuge)

* Type(s) de permis demandé(s)

- Nouveau bâtiment principal
 Nouveau bâtiment complémentaire
 Ouvrage de captage des eaux souterraines (puits)

Choisir le type de bâtiment complémentaire

- Garage
 Remise
 Autre

Raccordement aux service(s) public(s)? *Cochez les cases qui s'appliquent.*

- Aqueduc
 Égout
 Ponceau

Localisation des travaux

Numéro civique	* Nom de rue
----------------	--------------

Identification par numéro cadastral

Numéro de Lot(s)

Zone agricole?

- Oui
 Non

Zonage (si connu)

Identification du demandeur

Nom	Prénom
-----	--------

Numéro civique	* Nom de rue
----------------	--------------

Ville	Province	* Code postal
-------	----------	---------------

* Téléphone 1	poste	Téléphone 2	poste
---------------	-------	-------------	-------

Adresse courriel

Identification du propriétaire

* Même que le demandeur

Oui Non

Si vous faites la demande pour et au nom du propriétaire. Vous devez fournir une procuration signée du propriétaire au moment de la prise de possession du permis. Vous pouvez obtenir le formulaire de procuration sur le site Internet de la Municipalité dans la section permis.

Nom	Prénom		
Numéro civique	Nom de rue		
Ville	Province	Code postal	
Téléphone 1	poste	Téléphone 2	poste
Adresse courriel			

Identification de l'entrepreneur

* Travaux effectués par le propriétaire

Oui Non

* Nom de l'entrepreneur	Numéro au RBQ		
Nom du responsable			
Numéro civique	Nom de rue		
Ville	Province	Code postal	
Téléphone 1	poste	Téléphone 2	poste
Adresse courriel			

Nom en lettres moulées



DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS REQUIS

1. Un (1) exemplaire des plans de construction, À L'ÉCHELLE, des travaux à exécuter incluant :
 - Le plan de chacun des niveaux projetés;
 - Les quatre (4) élévations;
 - Pour chacune des pièces, indiquer l'usage prévu.

2. Un (1) plan d'implantation du ou des bâtiment(s) projeté(s), incluant les porte-à-faux et les fenêtres en saillies; et, assurez-vous que tous les documents suivants accompagnent votre plan d'implantation :
 - L'identification cadastrale du terrain, ses dimensions et sa superficie;
 - La distance entre tout cours d'eau ou lac et le ou les bâtiment(s) projeté(s);
 - La localisation et les dimensions des bâtiments existants et projetés (cabanon, remise de jardin, serre, garage, maison, etc.);
 - La localisation et les dimensions des constructions accessoires (galerie, escalier extérieur, etc.);
 - Les distances entre les bâtiments et les lignes de terrain;
 - La localisation de l'entrée charretière, des accès véhiculaires ainsi que des aires de stationnement.

3. Une preuve que le terrain sur lequel doit être érigée la construction est la propriété du demandeur, si le demandeur a acquis ce terrain dans un délai inférieur à un (1) an.

Tout propriétaire doit installer le nombre de clapets anti-retour requis, de façon à éviter tout dégât d'eau. (Règlement n° 04-2014. Pour l'aqueduc, veuillez vous procurer un compteur d'eau; le réducteur de pression est obligatoire.